



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260601-D_2026_7_14-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_7_14**

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 31

Votants : 32

**Objet : Délibération en vue
d'autoriser le Président à signer
un pacte d'associé en lien avec
la SPL**

L' an deux mille vingt six, le lundi 01 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 26 Mai 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU -FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :

Madame FOURNIER Claudine a donné pouvoir à Madame BISCARAT Marie-Hélène

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame FOURNIER Claudine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Mme Marie-Hélène Biscarat rappelle que la SPL Cévennes d'Ardèche (ci-après la « Société ») est une société publique locale ayant pour objet :

Assurer les services d'accueil, d'information, de promotion et d'animation touristique de son territoire ;

Gérer le site Castanea - Espace découverte de la Châtaigne d'Ardèche pour le seul compte de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie ;

Coordonner la mise en œuvre de la stratégie pleine nature ;

Son capital est détenu à parts strictement égales, soit cinquante pour cent (50 %) chacune, par les deux établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, présidée par M. Lionnel ROBERT ;
- la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, présidée par M. Philippe GILLES.

Compte tenu de cette structure capitalistique strictement paritaire, les actionnaires souhaitent désormais encadrer leur gouvernance par la conclusion d'un pacte d'associés.

L'enjeu central de ce Pacte réside dans la mise en place d'une présidence tournante du conseil d'administration de la Société entre les deux EPCI actionnaires, afin de garantir une expression équilibrée des intérêts de chacun des territoires représentés sur la durée du mandat.

Les actionnaires souhaitent que le mandat soit scindé en deux périodes successives correspondant chacune à la moitié de la durée effective du mandat des administrateurs, selon les modalités suivantes :

une première période durant laquelle la présidence sera assurée par un administrateur désigné par le premier EPCI ;

une seconde période, d'une durée équivalente, durant laquelle la présidence sera assurée par un administrateur désigné par le second EPCI.

Il convient que le conseil examine cette proposition et donne mandat au Président pour conclure et signer ce pacte d'actionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de pacte d'actionnaires tel présenté ci-dessus,

DONNE mandat au Président M. Lionnel Robert pour signer ce pacte d'action
AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de ce

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260601-D_2026_7_14-DE

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 01/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le